

# Le mot du Bourgmestre



Extrait du bulletin communal de mars 2006

**P**armi les faits marquants de la vie communale de ce premier trimestre 2006, épinglons tout d'abord deux décisions du Conseil communal.

La première concerne l'approbation du cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet pour l'extension des garages communaux et la création d'annexes, ce qui permettra de mettre à l'abri des intempéries, le matériel et les véhicules actuellement soumis aux aléas climatiques. Cette extension permettra par ailleurs au service repas du CPAS d'agrandir la cuisine devenue inadaptée en raison du nombre de repas sans cesse croissant d'une part, des normes d'hygiène alimentaire de plus en plus strictes d'autre part.

La seconde concerne notre adhésion au contrat de rivière du bassin de la Lesse, quelques années après notre adhésion au contrat de rivière du bassin de l'Ourthe. Peu de personnes le savent, mais une petite partie de notre commune est en effet située dans le bassin de la Lesse : il s'agit d'une partie du village de Gênes et de ses campagnes.

Dans le domaine de la propreté, la Région wallonne en la personne du Ministre Lutgen, a octroyé des aides financières importantes aux communes à vocation touristique. Ces aides sont accordées pour l'engagement d'agents PTP (programme de transition professionnelle) afin d'assurer la propreté sur le territoire communal et d'assurer l'entretien du patrimoine public (édifices, places, ...). La commune de Rendeux bénéficie ainsi de subsides pour l'engagement de trois agents de propreté appelés « wallo'net ».

Au terme d'une sélection, ces agents engagés pour une période de deux ans à raison d'un 4/5 temps, sont entrés en fonction ce 1<sup>er</sup> mars. Ils suivent actuellement une formation polyvalente obligatoire jusqu'au 15 avril, date à laquelle ils seront pleinement opérationnels. Le programme des tâches que le Collège échevinal a décidé de leur assigner sera présenté à l'ensemble des associations qui oeuvrent sur la commune dans le domaine du tourisme, du patrimoine et de la culture. Cette séance sera l'occasion de faire connaissance avec le personnel d'une part, de rencontrer les besoins spécifiques des associations qui n'auraient pas été prévus dans leur programme de travail, d'autre part. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans une prochaine édition.

Vous aurez par ailleurs pris connaissance de la volonté de la Poste de revoir son réseau de bureaux de poste. Un nouveau contrat de gestion conclu entre La Poste et le Fédéral répertorie les nouvelles obligations de La Poste. Les grandes lignes de ce contrat sont les suivantes :

- à l'avenir, on ne parlera plus que de « points postes » ;
- chaque commune devra être desservie par un point poste ;
- les services qui devront y être offerts aux usagers comportent un *service de base* (vente de timbres, conseils pour l'affranchissement en Belgique, acceptation et

distribution d'envois recommandés et de kilopost, obtention de timbres fiscaux, paiement en liquide de petites factures de maximum 300 euros, obtention de postopac et postogrammes) **et** un *service financier* ( retrait d'argent, dépôt sur compte, paiement des assignations et acceptation des bulletins de virement) ;

- le service financier devra être rendu par du personnel de La Poste ;
- les points postes devront être localisés dans des lieux sécurisés compte tenu de l'obligation d'offrir un service financier ; les points postes peuvent être installés dans un commerce, dans un organisme bancaire, etc.

Pour évaluer les changements pour Rendeux qui n'héberge aujourd'hui qu'une halte postale, nous avons rencontré un représentant de La Poste. Si certaines questions restent sans réponse à ce jour, il est d'ores et déjà acquis que nous bénéficierons du *service financier* obligatoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce service financier devrait être accessible à raison d'une heure par jour.

Le *service de base* sera toujours rendu à raison d'une heure minimum par matinée, du lundi au vendredi.

Nous avons exprimé notre volonté que le confort des usagers soit accru, en prévoyant notamment :

- une ouverture le mercredi après-midi et le samedi matin ;
- une ouverture tardive un jour par semaine (17h00 – 19h00).

Le système devrait être opérationnel en début d'année 2007.

Dans un tout autre registre et pour conclure, il est difficile de passer sous silence la problématique de la grippe aviaire. Les médias nous assènent de très nombreuses informations. Vous trouverez dans ce bulletin les informations pratiques qu'il y a lieu de respecter depuis ce 1<sup>er</sup> mars. Elles nous sont communiquées par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA).

*Benoît TRICOT*